



Trajet domiciles père/mère

Par **elizablue**, le **04/01/2014** à **07:09**

La mère de ma fille, dont je suis séparé depuis janvier 2008, a déménagé il y a 3 ans et demi, doublant le temps de trajet et les frais occasionnés ! Je n'ai rien dit pour ce premier déménagement et je suis donc allé chercher et ramené ma fille un we sur deux et la moitié des vacances. En septembre, elle re-déménage, s'éloignant encore. Ma question : si nous repassons en jugement, se peut-il que le juge lui ordonne d'effectuer la moitié du trajet ? Ou est-ce toujours au père de faire les trajets ? Ce n'est pas qu'une histoire d'argent (pas que !) mais aussi de temps de transport et d'heure d'arrivée et de départ de la maison (pour ma fille et pour moi).